

Paris, le 22 juin 2020

Nouvelle étape dans la mise en œuvre du « plan Trump », l'annonce par le nouveau gouvernement israélien de l'annexion dans les semaines à venir de la vallée du Jourdain et de colonies israéliennes situées en Cisjordanie constituerait, si elle était mise en œuvre, une violation sérieuse et grave du droit international. Elle signifierait de fait la suppression unilatérale de toute possibilité de règlement du conflit israélo-palestinien par une solution à deux États souverains et, partant, porterait un coup fatal à la perspective d'une paix juste et durable.

L'ensemble de ces annexions ne laisserait aux Palestiniens que des territoires encore plus morcelés, isolés les uns des autres. Les conséquences de tels actes iraient à l'encontre de l'exercice par les Palestiniens de leurs droits élémentaires humains, sociaux et économiques, obérerait tous les efforts antérieurs de paix et enracinerait une politique systémique de discriminations. Elle représenterait aussi un grave danger pour la stabilité de la région.

Pour nous, collectivités françaises engagées dans des projets en Palestine, un tel développement viendrait rendre plus difficile encore, voire pourrait à terme empêcher la mise en œuvre d'une coopération décentralisée efficace, en mesure de contribuer à l'émergence d'un Etat palestinien solide et démocratique, telle que celle que nous voulons continuer à conduire avec les collectivités locales palestiniennes en Cisjordanie, à Gaza, ainsi qu'à Jérusalem-Est.

C'est pourquoi le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) et Cités Unies France (CUF) tiennent à exprimer leur très profonde inquiétude et préoccupation. Nous sommes convaincus que tout règlement du conflit entre Israéliens et Palestiniens doit être fondé sur une solution globale négociée mutuellement et directement, elle-même basée sur la reconnaissance de l'Autre et de ses droits.

Une annexion, fondamentalement incompatible avec le droit international et avec toute perspective de paix juste et durable, ne peut pas, ne doit pas devenir une fatalité.

Aussi, nous formons le vœu que la France, membre permanent du conseil de sécurité, avec ses partenaires de l'Union Européenne, prenant la mesure de l'urgence que la situation commande, mette tout en œuvre au plan diplomatique pour mobiliser et retrouver la voie d'une solution de deux États souverains vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues, ayant chacun Jérusalem pour capitale partagée.

Roland Ries
Maire de Strasbourg
Président de Cités Unies France

Hassan Hmani
Conseiller délégué ville de Nanterre
Président du RCDP